

Begnins se rebelle contre l'association scolaire

RÉFORME La commune de Begnins bloque la révision des statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE). En cause: la manière de fixer le prix des loyers des bâtiments et terrains.

PAR LAURA. LOSE@LACOTE.CH

Sept communes ont déjà dit oui, mais Begnins n'a pas hésité à prononcer un non catégorique. La commune ne veut pas des nouveaux statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE). Ceux-ci ont été modifiés pour être en accord avec la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Un point chagrine Begnins, en particulier: la façon dont sont décidés les prix des loyers des bâtiments et des terrains.



Nous serions dans une situation où le locataire décide unilatéralement du prix du loyer, sans que le propriétaire n'ait rien à dire.

ANNE STIEFEL
MUNICIPALE À BEGNINS



La commune de Begnins n'est pas d'accord de payer plus que les communes qui n'ont pas de bâtiment scolaire sur leur territoire. SIGFREDO HARO

Pour construire une école, c'est la commune qui se charge des travaux et de la mise à disposition de la parcelle. Elle est ensuite remboursée par l'AISE selon un taux d'intérêt fixe, qui ne correspond pas forcément à celui du marché. La commune reçoit donc potentiellement davantage ou moins d'argent que ce qui lui est dû. Jusque-là, tout le monde est d'accord pour dire que cela doit changer.

En septembre dernier, le Conseil intercommunal de l'AISE a

adopté, de justesse et en l'absence des municipaux démissionnaires de Bassins, les nouveaux statuts proposés par le comité directeur, qui doivent ensuite être validés par chaque commune. C'est là que commencent les désaccords, car la manière de fixer les prix n'y apparaît plus. Elle intervient dans un règlement interne des loyers, hors des statuts, sur lequel les municipalités n'ont pas voix au chapitre. Ce qui n'est pas pour rassurer Begnins.

«Nous serions dans une situation où le locataire décide unilatéralement du prix du loyer, sans que le propriétaire n'ait son mot à dire», image Anne Stiefel, municipale. Selon elle, il aurait fallu établir une convention «locataire-propriétaire» entre l'AISE et chaque village avant de faire valider les statuts. La perspective de devoir négocier avec chaque commune, puis de revenir vers elles en cas de modifications, a poussé le comité de direction de l'AISE à pro-

poser une solution qu'il estimait moins compliquée au niveau des procédures. «Ce n'est pas comme ça que fonctionne une association. Nous voulons donner du pouvoir aux représentants des communes qui siègent au Conseil intercommunal», affirme Claudine Vanat, présidente du comité de direction et municipale à Duillier.

A Bassins, la Municipalité avait l'intention de proposer à son Conseil de refuser ces nouveaux statuts, pour les mêmes raisons

que Begnins. Un vote qui a été reporté à la suite des démissions de trois municipaux.

Partager ou tout payer

«Il faut être transparent. L'aspect financier doit apparaître dans les statuts», estime Didier Lohri, syndic. De son côté, le comité de direction indique que le canton et la préfecture lui ont expliqué que des statuts ne doivent pas avoir d'annexes spécifiant des modalités financières. Un autre point a dérangé les

deux communes: celui de l'amortissement des bâtiments. Actuellement, l'AISE rembourse les 50% du prix convenu des constructions scolaires. Selon les délégués de Begnins, l'association devrait couvrir la totalité des frais. «Nous participons au financement à travers le pot commun. Mais pour ce qui est des constructions, nous demandons simplement que ce que paie Begnins lui soit remboursé», expose Anne Stiefel. A Bassins, le syndic est du même avis. «Le 65% de la dette de notre commune vient des écoles. Tous les enfants du groupement y viennent. Il faut que les charges soient partagées», affirme le syndic Didier Lohri.

Mais pour Claudine Vanat, avoir une école, financée partiellement par l'AISE, sur son territoire est un patrimoine communal non négligeable, qui peut faire venir des contribuables. «D'autre part, il est illusoire de penser que l'association veuille reprendre des dettes pour des bâtiments dont elle n'était pas maître de l'ouvrage à la construction», indique la présidente.

Et maintenant? Sept communes (Marchissy, Longirod, Saint-George, Vich, Duillier, Le Vaud, Burtigny) ont accepté les changements, tandis que Bassins et Coinsins doivent encore voter. Mais il fallait une unanimité, qui n'est pas atteinte suite au refus de Begnins. Le comité directeur de l'AISE envisage de se tourner vers le canton pour tenter de trouver une solution à ce blocage.

Prison bâtie en 2014, déjà rénovée

GRAND CONSEIL Les élus ont, non sans tousser, accordé 4,3 millions pour réhabiliter une aile des EPO inaugurée il y a quatre ans.

Quatre ans après l'ouverture d'une aile de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), les députés vaudois ont très largement accepté mardi de délier une nouvelle fois les cordons de la bourse pour ce bâtiment pénitentiaire. Ils ont alloué 4,3 millions de francs à son assainissement et sa rénovation. Non sans rechigner.

«Nous acceptons parce que nous n'avons pas le choix», a résumé l'UDC Yvan Pahud. Et de regretter «la légèreté» avec laquelle ce projet a été mené. «Il faut déjà changer 74 portes après quatre ans», a déploré le député.

Pour les socialistes, il fallait accepter ce crédit mais il est néanmoins nécessaire de tirer les conséquences de cette expérience. Et Claude Schwab d'appeler «dorénavant à mieux structurer les rapports entre le service pénitentiaire et le Service cantonal immeubles, patrimoine et logistique».

Trop bon marché?

En juin 2012, le Grand Conseil avait octroyé un crédit de 17,5 millions de francs pour cette nouvelle aile de 80 places, un nouveau bâtiment destiné aux ateliers ainsi que pour la sécurisation du périmètre. Un crédit additionnel avait

également été octroyé en 2016 pour une deuxième enceinte de sécurité autour du périmètre de sécurité de la prison de Bochuz. Reste que, pour reprendre les termes du Conseil d'Etat, l'aile montre des signes prématurés de vieillissement. Pour deux raisons. D'une part, la finition du chantier par l'entreprise n'était pas à la hauteur vu les besoins particuliers de cette prison fermée. La société va ainsi prendre à sa charge

une partie des travaux de réparation et d'adaptation pour un montant de 450 000 francs.

D'autre part, les conséquences du Printemps arabe sur les prisons n'étaient pas connues au moment des débats. «Ces derniers ont amené une nouvelle criminalité», précise le rapporteur de la commission Régis Courdesse, évoquant des violences contre les ouvrages et un rapport difficile à l'autorité. Des voix ont aussi pointé du doigt un bâtiment initialement «très, trop bon marché», d'autres ont ajouté qu'il n'y a pas que le canton de Vaud qui construit des prisons et que celui-ci aurait pu s'inspirer d'expériences menées ailleurs.

Au final, les députés ont toutefois accepté de débloquer ce crédit sans opposition: par 101 oui et 9 absents. **ATS**

“ Nous acceptons parce que nous n'avons pas le choix ”
YVAN PAHUD
DÉPUTÉ UDC

Les ordures traînent trois jours trop tôt

NYON

Au sud de la ville, le jour de collecte des ordures ménagères a changé en ce début d'année.

Depuis mardi soir, des sacs-poubelles traînent sur le trottoir au sud de la ville de Nyon. Et ils resteront entassés sur la voie publique jusqu'à vendredi, date du prochain ramassage hebdomadaire! En effet, depuis le 1er janvier, les ordures ménagères sont collectées le vendredi au lieu du mardi, dans le secteur sud de la ville. Quant au secteur nord, le ramassage s'effectue les lundis. En dehors des

jours officiels de collecte, il est toujours possible de déposer son sac-poubelle à la déchetterie, à l'Asse (chemin des Marais 2), ainsi qu'aux éco-points de La Combe, Rive-Est et Perdttemps, rappellent les autorités nyonnaises. **FLOS**

Mail: dechets@nyon.ch.
Tél. 0800 451 452 (numéro gratuit)

